

Point n° 1 : Fixation des ponts naturels de l'année 2016

Le calendrier des jours fériés et fêtes légales de l'année 2016 fait apparaître un potentiel théorique de trois ponts naturels :

- le vendredi 6 mai 2016 (pont de l'Ascension) ;
- le vendredi 15 juillet 2016 (pont de la fête nationale) ;
- le lundi 31 octobre 2016 (pont de la Toussaint).

Compte tenu du nombre limité de ces jours, et de leur positionnement dans le calendrier, **il est proposé, à l'instar de l'année 2015, de les retenir tous trois comme ponts naturels.**

À ces dates, et sous réserve de l'avis du comité technique, les structures de la DDFiP de l'Ain seront donc fermées au public, sur le fondement d'un arrêté préfectoral pris conformément aux dispositions du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat.

Les jours non travaillés pourront être financés par les agents dans les conditions habituelles (cf. note de service PR 2012-6 du 12 avril 2012), à savoir :

- par la mobilisation de l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée par le Ministre à tous les agents de la DDFiP (AAE codifiée FR1CI sous AGORA) ;
- par le dépôt d'une absence « classique », laissé à la libre convenance des personnels (jours de congé annuel, jours d'ARTT, jours épargnés sur le compte épargne-temps ou récupérations d'horaires variables).